

## Introduction générale

Les fortifications de Paris sont constituées d'une enceinte bastionnée, construite sous la monarchie de Juillet, qui ceint la capitale d'un anneau de 33 km de circonférence sur 142 m de large en moyenne. Au-delà s'étend une zone de servitude *non aedificandi* de 250 m de large, sur laquelle constructions et plantations sont interdites. Alors que l'ouvrage militaire proprement dit appartient à l'État, les terrains de la zone sont la propriété de particuliers. C'est du sort de cet ouvrage entre 1880 et 1919, abordé sous l'angle des débats qu'il suscite et des acteurs qui s'y engagent, dont il est question ici. Il ne s'agit pas de retracer les péripéties d'une histoire qui s'est conclue, provisoirement d'ailleurs, avec la loi du 30 avril 1919 prévoyant le lotissement des terrains de l'enceinte et l'aménagement de la zone en une ceinture de parcs<sup>1</sup>. L'analyse est centrée sur un certain nombre de « moments clés » qui jalonnent cette histoire. Par « moments clés », il faut entendre des épisodes au cours desquels le sort de l'enceinte a été constitué ou perçu comme un enjeu pertinent par certaines catégories d'acteurs. La démarche s'impose d'autant plus que l'histoire du processus qui a mené à la disparition de l'ouvrage de défense a déjà été écrite. Les ouvrages sur l'histoire de Paris consacrent souvent quelques pages à la question<sup>2</sup>. L'aménagement de l'enceinte suscite aussi l'intérêt des architectes retraçant l'histoire des formes urbaines comme Jean-Louis Cohen et André Lortie<sup>3</sup>. On peut également citer les travaux, plus anciens, de François Laisney, Jean-François Chiffard et Yves Roujon<sup>4</sup>.

Par ailleurs, certains narrateurs ont entrepris de raconter l'histoire de l'enceinte, avant même sa disparition. Il s'agit la plupart du temps d'ac-

---

1. P. Brisset, *La Zone de Paris et la loi du 10 avril 1919*, thèse de doctorat de sciences politiques et économiques (soutenue en 1933), faculté de droit de l'université de Paris, Melun, Imprimerie administrative, 1932.

2. Voir entre autres N. Evenson, *Paris. Les héritiers d'Hausmann*, Paris et Grenoble, École nationale supérieure des beaux-arts et Presses universitaires de Grenoble, 1983, p. 284-288 et B. Marchand, *Paris, histoire d'une ville. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1993, p. 232-236.

3. A. Lortie, « Paris équipée : de l'enceinte militaire à l'enceinte automobile », *Annales de la recherche urbaine*, n° 50, 1991 et J.-L. Cohen et A. Lortie, *Des fortifs au périf*, Paris, Picard Éditeur, 1992.

4. F. Laisney, « Les dernières murailles de la ville » et J.-F. Chiffard et Y. Roujon, « Après les fortifs et la zone, la ceinture », *Architecture, mouvement, continuité*, 1977, n° 43, p. 5-7 et 9-25.

teurs directement impliqués dans le processus de déclassement puis d'aménagement de l'ouvrage.

C'est par exemple le cas de Paul Brousse, membre du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine, qui s'est souvent retrouvé au premier rang des édiles pour réclamer la disparition de l'enceinte. L'élu consacre une série de rapports à la question. Ceux-ci comportent souvent une partie historique destinée à situer les positions qu'ils présentent dans la séquelle des discussions qui ont opposé les assemblées locales au Gouvernement ou aux autorités militaires au sujet des fortifications<sup>5</sup>.

D'autres acteurs directement impliqués dans le règlement du sort de l'enceinte éprouvent aussi le besoin d'en retracer l'histoire. Il s'agit des militants de la cause des espaces libres, puis de l'urbanisme. En 1908, Robert de Souza livre, dans les *Mémoires et documents du Musée social*, un « résumé historique » sur les espaces libres<sup>6</sup>. Ce texte replace l'aménagement de l'enceinte dans l'histoire de la mobilisation en faveur des espaces libres. En 1938, l'architecte André Bricet soutient un mémoire intitulé *L'Enceinte et la zone de Paris*<sup>7</sup>. Ce travail est dirigé par Henri Sellier, en qualité de professeur à l'Institut d'urbanisme. Il s'agit aussi d'un texte de militant, de la cause de l'urbanisme ici<sup>8</sup>.

Enfin, au cours de la première moitié de siècle, l'histoire du règlement, en cours ou achevé, du sort des fortifications intéresse aussi un juriste comme J. Flourens ou un économiste comme Pierre Brisset, qui consacrent leur thèse à la question, respectivement en 1908 et 1933<sup>9</sup>. L'intérêt d'un juriste n'a rien d'étonnant dans la mesure où la question soulève des problèmes d'ordre juridique : statut de la servitude *non aedificandi* ou encore droits de la ville de Paris sur les terrains retranchés du bois de Boulogne lors de la construction de l'enceinte... Flourens se prononce pour la disparition des fortifications et interprète la loi en un sens favorable aux intérêts municipaux. Bien qu'on ait affaire, avec le travail de Brisset, à une thèse d'économie et de sciences politiques, la perspective est avant tout celle du juriste : l'auteur décrit les mécanismes juridiques, administratifs et législatifs qui ont régi l'enceinte et la zone de servitude, de leur création à leur disparition.

5. *Rapports et documents du Conseil général*, 1893, 28 mars 1893 et 1902, n° 15. *Rapports et documents du Conseil municipal* (désormais *RDCM*), 1893, n° 22 ; 1898, n° 107 ; 1900, n° 134 et 1905, n° 4.

6. R. de Souza, « Les espaces libres. Résumé historique », *Mémoires et documents du Musée social* (désormais *MDMS*), 1908, p. 177-200.

7. A. Bricet, *L'Enceinte et la zone de Paris*, thèse de l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris, 1938.

8. Maire de Suresnes. Sellier a fait de sa commune un laboratoire du socialisme municipal, en particulier en matière de logement social et d'urbanisme. K. Burlen, « Introduction », K. Burlen (dir.), *La Banlieue Oasis. Henri Sellier et les cités-jardins 1900-1940*. Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1987, p. 6-13.

9. J. Flourens, *Les Fortifications de Paris. Leur histoire. Leur désaffectation future et ses conséquences*, thèse de droit, faculté de droit de l'université de Paris, Librairie de la Société du recueil J.-B. Sirey et du Journal du Palais, 1908 et P. Brisset, *La Zone de Paris et la loi du 10 avril 1919*, op. cit.

L'histoire que commence à raconter Brousse dès les années 1890 est à considérer à la lumière de la position de l'auteur, acteur impliqué dans le déclassement des fortifications. Il en est de même pour les autres récits mentionnés ici. Ces documents émanent d'observateurs de l'histoire en train de se faire, qui en sont aussi les acteurs. Il s'agit pour eux de mettre en forme le passé afin de donner un sens à leur action présente<sup>10</sup>. Ce genre de littérature est fréquent chez ceux qui sont engagés dans une démarche analogue à celle des « entrepreneurs de morale » qu'étudie Howard S. Becker<sup>11</sup>. La présentation de deux de ces histoires, celle de l'édile P. Brousse et celle de l'esthète et homme du monde R. de Souza, éclaire la façon dont un passé plus ou moins proche est raconté pour justifier l'action.

Brousse aborde avant tout l'histoire du déclassement de l'enceinte sous l'angle des relations entre élus locaux de Paris, fonctionnaires de la préfecture de la Seine et membres de l'exécutif central. L'histoire qu'écrit Brousse prend la forme de rapports au conseil municipal ou au conseil général : elle est destinée à ses collègues des assemblées locales parisiennes. Pour Brousse, tout commence en 1882, quand le conseiller municipal Yves Guyot dépose une proposition réclamant la désaffectation des fortifications, leur cession à la ville et la levée de la servitude *non aedificandi*. La proposition est adoptée par le conseil l'année suivante, à une écrasante majorité<sup>12</sup>. La décision des édiles relève, pour Brousse, d'un choix hygiéniste : l'enceinte entrave la croissance de la capitale, d'où un entassement de la population à l'origine de toutes sortes de pathologies<sup>13</sup>. Il faut donc la supprimer. Brousse ne fait d'ailleurs que reprendre, en les développant, les arguments avancés par Guyot<sup>14</sup>.

Brousse retrace ensuite les négociations entre la Ville et l'État, censées aboutir à la cession des fortifications à la Ville. Les discussions s'engagent rapidement et le Service des promenades de la préfecture de la Seine élabore un projet d'aménagement dès le milieu des années 1880. Cependant les deux parties ne parviennent pas à s'accorder sur le prix des terrains. Les vingt dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle voient donc s'affronter Ville et État, la Ville cherchant à obtenir le contrôle de l'opération d'aménagement. Les tractations se soldent par un échec pour la Ville avec le vote de la loi du

10. La remarque vaudrait-elle principalement pour Brousse, Souza et Bricet, et à un moindre titre pour Flourens et Brisset? Il est impossible de se prononcer dans le cadre de ce travail, qui sélectionne un certain nombre d'approches singulières de la question de l'enceinte : les fortifications comme enjeu dans la lutte pour le partage du pouvoir entre Ville de Paris et État central, comme lieu d'affrontement entre la légitimité des urnes et celle que confère la compétence et surtout comme point d'observation du passage de l'hygiénisme à l'urbanisme. Ce choix n'est pas exhaustif et les juristes ont peut-être instrumentalisé l'enceinte dans le cadre d'enjeux qui leur sont propres.

11. H. S. Becker, *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985, p. 171-187.

12. *RDCM*, 1905, n° 4.

13. *RDCM*, 1893, n° 22.

14. *RDCM*, 1882, n° 78.

19 février 1898 qui prévoit la vente des terrains des fortifications situés entre le Point-du-Jour et la porte de Pantin. Le contrôle de l'opération échappe à la Ville, sauf si cette dernière achète les terrains concernés. Les négociations engagées achoppent, les édiles jugeant le prix exigé par l'État trop élevé (ce dernier veut financer la construction d'une enceinte de remplacement grâce à la vente des terrains). L'échec n'empêche pas la signature en 1902 d'une convention entre la Ville et l'État : l'État s'engage à faire coïncider le lotissement des terrains avec le plan de viabilité établi par la Ville pour la portion d'enceinte longeant le bois de Boulogne. Cependant, pour que ce texte entre en vigueur, il faut une ratification parlementaire, qui ne risque guère d'intervenir tant que les militaires exigent une enceinte de remplacement : la couverture des frais nécessaires à la construction du nouvel ouvrage suppose que les terrains soient proposés à un prix tel que le marché ne pourrait les absorber. En 1904, les militaires renoncent au principe de l'enceinte continue. Sur proposition de Brousse le conseil municipal décide alors de reprendre les négociations avec l'État<sup>15</sup>.

Là s'arrête l'histoire racontée par l'édile à ses collègues. Brousse, élu député en 1906, quitte le conseil municipal<sup>16</sup>. Chez Brousse, la lutte pour la suppression de l'enceinte est présentée comme un affrontement entre élus locaux, représentants légitimes des intérêts, hygiéniques entre autres, de la population parisienne, et État central, crispé sur des positions dictées par des considérations financières.

Tout autre est la perspective adoptée par R. de Souza. Pour ce dernier, l'aménagement de l'enceinte est censé constituer le couronnement de la lutte en faveur des espaces libres. « Espaces libres » : l'expression est un décalque de l'anglais *open spaces*. Le courant des espaces libres serait donc une importation étrangère ? Uniquement si l'on ne se réfère qu'au passé récent, répond Souza, qui entreprend de montrer ce que les réalisations étrangères en matière de parcs et jardins doivent à une tradition française remontant au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pourtant, les partisans des espaces libres ont besoin d'aller chercher l'inspiration à l'étranger. Pour Souza, cette situation paradoxale tient à ce que les Français n'ont pas pris la mesure du nouveau besoin d'espaces libres engendré par la croissance urbaine et se reposent sur leurs réalisations passées. Aux premiers rangs des responsables de cette incurie figurent d'ailleurs les édiles de la capitale. Heureusement, remarque Souza, des hommes de bonne volonté se mobilisent.

En 1902, le député Gabriel Bonvalot crée le Comité pour la conservation et la création des espaces libres, qui vise à obtenir une loi exigeant une proportion d'espaces libres déterminée dans toutes les villes de France. Souza voit dans le comité un « groupement des intérêts d'hygiène, de sport

15. *RDCM*, 1905, n° 4.

16. J. Jolly (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français* (désormais *DPF*), Paris, PUF, 1960-1977 (8 tomes). Voir t. II, p. 784-785.

et d'art<sup>17</sup> » : l'initiative de Bonvalot se situe au point de convergence entre les efforts des esthètes, partisans de la préservation des sites, des hygiénistes et des sportifs. Ces acteurs partagent un même intérêt pour les espaces libres et c'est à ce titre qu'ils cherchent, et parviennent selon Souza, à éveiller l'intérêt pour l'enceinte, menacée de lotissement, au début du siècle. En particulier, on leur doit la mobilisation de la presse, en septembre 1905, contre un projet de lotissement des terrains des fortifications et de la zone longeant le bois de Boulogne.

La création de la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social en 1908 apparaît alors comme l'aboutissement de l'action des hygiénistes, des esthètes et des sportifs, qui l'« ont [...] précédée dans son action énergique<sup>18</sup> ». La section est en effet créée sur l'initiative du député Jules Siegfried, alors qu'il s'apprête à déposer une proposition de loi « qui, empêchant l'État de trafiquer d'un domaine national, ne céderait les fortifications à la Ville qu'avec la garantie d'une création de parcs et de terrains de jeux sur les deux tiers de la surface donnée<sup>19</sup> ». Il s'agit alors pour la section, en rassemblant les bonnes volontés, « de faire triompher la cause si juste, trop longtemps méconnue par [les Français], des espaces libres<sup>20</sup> ». Pour Souza, l'esthète qui vient de rejoindre la section, raconter l'histoire de l'enceinte revient donc à la situer dans celle du combat pour les espaces libres.

Dans les histoires telles que les racontent les acteurs, on peut identifier trois « moments clés ». En 1893, Brousse revient sur la proposition Guyot et se fait l'écho des arguments, d'ordre hygiéniste, développés pour réclamer la suppression de l'enceinte<sup>21</sup>. La position du problème au début des années 1880 au sein des assemblées locales parisiennes est le premier de ces « moments clés ». Les deux autres consistent en la mobilisation, en septembre 1905, des « gens du monde » pour défendre le bois de Boulogne et en l'entrée en scène des réformateurs sociaux en 1908, avec la création de la Section d'hygiène du Musée social. Le premier de ces deux événements est identifiable dans le récit de R. de Souza, lequel nous laisse à l'aube du second : le « résumé historique » de l'esthète inaugure la longue série d'articles consacrés aux fortifications dans les publications du Musée social. L'enceinte occupe en effet une place centrale dans les préoccupations des réformateurs sociaux et des futurs urbanistes qui se retrouvent au sein de la section : l'aménagement des terrains libérés par la suppression de l'ouvrage de défense est censé poser le premier jalon de l'« aménagement rationnel des villes<sup>22</sup> ».

17. R. de Souza, « Les espaces libres. Résumé historique », *op. cit.*, p. 184.

18. *Ibid.*, p. 185.

19. *Idem.*

20. *Idem.*

21. *RDCM*, 1893, n° 22.

22. « Compte rendu de la réunion en faveur des espaces libres tenue dans le Grand Amphithéâtre de

Le terrain étant déjà largement défriché, en particulier par J.-L. Cohen et A. Lortie, il est à la fois inutile de se lancer dans une entreprise de reconstitution de l'histoire et possible de se concentrer sur ces « moments clés ». Si les trois événements cités plus haut constituent des « moments clés », c'est qu'à chaque fois le sort des fortifications fait l'objet d'une interprétation nouvelle, qui l'intègre dans un débat plus vaste, et que cette interprétation accompagne l'arrivée de nouveaux intervenants pour lesquels l'enceinte constitue un enjeu pertinent. Les « moments clés » sont donc des moments où les conditions sociales sont telles que les termes du problème posé par l'enceinte se modifient, en particulier avec l'intervention de nouveaux acteurs.

Dans ces conditions, repérage des « moments clés » et sélection du corpus participent de la même démarche. Les histoires écrites par les acteurs impliqués dans le règlement du sort de l'enceinte constituent une part non négligeable des documents disponibles. Or le souci de décrire le passé pour légitimer une intervention sur le présent caractérise particulièrement les nouveaux intervenants. Le « moment clé » se signale donc entre autres par l'abondance de documents. Le travail du sociologue consiste alors à utiliser les récits des acteurs qui se font historiens pour dégager les logiques et les intérêts qui sous-tendent leurs interventions. Raconter une histoire, c'est en effet sélectionner un chemin pour aller du passé vers le présent, et ce choix, avec les exclusions auxquelles il procède, est révélateur.

Le présent travail s'appuie particulièrement sur les documents émanant du conseil municipal et sur les publications du Musée social, auxquels il faut ajouter la presse quotidienne de septembre 1905 et le contenu des cartons « fortifications » des archives de la Seine, pour lesquels il a été procédé à un dépouillement exhaustif, la consultation ayant parfois suggéré des incursions dans d'autres domaines. En effet, ni le conseil municipal ni le Musée social ne fonctionnent en vase clos. Les discours tenus au sein de ces institutions et les projets qui y sont élaborés ne sont intelligibles qu'à condition de prendre en considération le terreau dont ils se nourrissent.

Néanmoins, le travail a commencé par un dépouillement du corpus principal, lequel a été à l'origine d'une constatation qui a largement orienté l'ensemble de la recherche. Tout comme les édiles des années 1880, les réformateurs sociaux s'emparent de la question des fortifications en invoquant les impératifs de l'hygiène. Cette inscription durable du sort de l'enceinte parmi les questions d'hygiène semble à première vue conférer une unité à l'objet, d'autant plus que les prises de position hygiénistes se teintent, chez les deux groupes d'acteurs, d'une forte dimension nationa-

---

la Sorbonne le 5 juillet 1908. Allocution de M. Jules Siegfried », *MDMS*, 1908, p. 201-203. Voir p. 203.

liste. Quelles que soient les solutions proposées, il s'agit de combler une série de « retards » propres à la France. L'inscription durable du débat dans les champs de l'hygiénisme et du nationalisme est à l'origine d'un certain nombre de questionnements et plus largement de l'orientation d'ensemble du présent travail. En effet, si pour les différents acteurs le traitement de l'enceinte relève de la mesure d'hygiène, il ne s'agit pas de combattre exactement les mêmes maux et les solutions proposées sont différentes.

Entre les deux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle et les années 1900-1910, le renouvellement des acteurs qui se proclament détenteurs des solutions légitimes en matière de traitement de l'enceinte s'accompagne d'une reformulation de la question. Alors que pour les édiles parisiens la disparition des fortifications est avant tout censée apporter de l'espace à une population qui étouffe dans une ville devenue trop étroite, les réformateurs sociaux voient dans la récupération des terrains de l'enceinte l'occasion de mettre en œuvre ce qu'on appelle alors l'« aménagement rationnel des villes ». Autrement dit, on passe de l'hygiénisme *stricto sensu* à l'urbanisme.

Cette constatation invite à voir dans le débat sur le sort de l'enceinte un lieu privilégié pour appréhender la transmutation de l'hygiénisme en urbanisme<sup>23</sup>. Une telle démarche passe par une recherche sur le discours auquel donnent lieu les fortifications. Ce discours peut être envisagé sous deux angles différents. Tout d'abord, l'analyse de sa logique interne permet d'apporter un éclairage sur la filiation entre hygiénisme et urbanisme. Cependant le discours sur l'enceinte n'est évidemment pas totalement autonome. Il est donc nécessaire de s'intéresser aussi à ses conditions de production. Cette double interrogation guide l'organisation de l'ouvrage.

La première partie s'attache à la logique interne du discours sur l'enceinte et aux savoirs mobilisés par les différents intervenants, ainsi qu'aux centres d'intérêt qui caractérisent les différents champs auxquels appartiennent ces derniers. Elle cherche aussi à mettre en évidence les conditions rendant possible la constitution du sort des fortifications en problème ainsi que les inflexions de problématique. Pour caractériser le contenu de cette première partie, on peut parler de recherche sur les « conditions intellectuelles » de production d'un discours. L'expression met l'accent sur les conditions qui rendent possible l'émergence d'une approche hygiénico-nationaliste du sort de l'enceinte. On peut aussi faire référence aux « conditions cognitives » de possibilité du discours sur les fortifications, ce qui revient à orienter quelque peu différemment le questionnement, en le faisant porter sur ce que les acteurs estiment devoir savoir du monde pour

23. J.-P. Gaudin souligne le rôle des enceintes fortifiées dans l'émergence de la réflexion urbaniste. *L'Avenir en plan. Technique et politique de la planification urbaine 1900-1930*, Seyssel, Champ Vallon, 1905, p. 31-36.

être à même d'exercer une action efficace sur lui. On peut enfin parler d'une histoire des « représentations », celles-ci constituant le moment cognitif de la pratique : sur quels fondements édiles et réformateurs sociaux font-ils reposer leur action sur l'espace urbain ? C'est à ces questions qu'est consacrée la première partie.

Les conditions intellectuelles ou cognitives de production du discours sur l'enceinte, ou encore l'origine des représentations des acteurs, sont à rechercher dans le contexte politique mais aussi dans les élaborations savantes, en particulier dans celles des géographes. La première partie cherche aussi à rendre intelligible la logique des articulations du discours : comment passe-t-on de la revendication d'une suppression hygiénique des fortifications à une volonté de procéder, à l'occasion du traitement de l'ouvrage de défense, à une expérience d'« aménagement rationnel des villes » en grandeur réelle ? La réponse suppose de mettre en évidence la logique interne du discours sur l'enceinte, mais aussi de faire apparaître la façon dont les partisans de la suppression puis de l'aménagement des fortifications intègrent des éléments du discours savant.

En fin de compte, la première partie porte sur la fabrication des « sens communs ». Selon la définition qu'en donne Pierre Bourdieu,

« Le sens commun est un fonds d'évidences partagées par tous qui assure, dans les limites d'un univers social, un consensus primordial sur le sens du monde, un ensemble de lieux communs (au sens large) tacitement acceptés, qui rendent possibles la confrontation, le dialogue, la concurrence, voire le conflit, et parmi lesquels il faut faire une place à part aux principes de classements, tels que les grandes oppositions structurant la perception du monde<sup>24</sup>. »

Il s'agit bien ici d'analyser la constitution de ces « fonds d'évidences partagées », conditions de possibilité de l'affrontement entre ces adversaires que sont, par exemple, les édiles et les réformateurs sociaux, ou encore les conseillers municipaux parisiens prônant la suppression de l'enceinte et leurs collègues opposés à ce principe.

« [Dans] les limites d'un univers social » : à un moment donné, ces sens communs ne sont pas universellement partagés, mais sont propres à un champ, ici le champ constitué par les acteurs qui ont la charge de l'hygiène et de l'espace parisiens, ou qui cherchent à s'en emparer. Il ne s'agit pas ici de faire l'histoire du peuple parisien et de l'hygiène, qui appellerait d'autres travaux. Et pourtant, les sens communs qui s'élaborent autour des discussions sur l'enceinte débordent le cadre des milieux édilitaires et réformateurs. En 1899, Alphonse Allais suggère une « modification à apporter dans le cours de la Seine<sup>25</sup> » :

24. P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, p. 118.

25. A. Allais, *Pour cause de fin de bail* [1899], reproduit dans A. Allais, *Œuvres Anthumes*, Paris, Robert Laffont, 1989, p. 933.

- « 1<sup>er</sup>. Établir à Charenton un barrage qui prohibe à la Seine son entrée dans Paris.  
 2<sup>e</sup>. Diviser le fleuve en deux courants qu'on canalisera dans les fossés des fortifications (élargis au besoin).  
 3<sup>e</sup>. Réunir au Point-du-Jour ces deux courants qui, à partir de ce moment, reprendront leur ancien cours<sup>26</sup>. »

Selon son habitude, Allais propose des solutions saugrenues à des questions que se posent sérieusement ses contemporains. Sa suggestion fait d'ailleurs écho à une proposition sans doute sérieuse : en 1891, le conseiller municipal Léonce Levraud transmet au conseil la pétition d'un certain Ernest Lamadelaine, qui soumet un projet « tendant à supprimer les fortifications parisiennes et à les remplacer par la canalisation de la Seine autour de Paris<sup>27</sup> ».

Les arguments qu'invoque Allais sont également intéressants :

« Les avantages que présenterait la réalisation de ce projet sont innombrables, et, peut-être même, incalculables.

D'abord, assainissement de Paris.

Ensuite, importance énorme et plus-value données à toute cette zone inutile, ridicule et périphérique quienser les fortifs.

Et puis [...], quel parc miraculeux, unique au monde, ce serait pour Paris que celui qu'on pourrait créer dans le lit abandonné de la Seine, depuis Charenton jusqu'à Auteuil!

Sans compter qu'en cas de siège, ce parc servirait à la culture de mille céréales et autres légumes nutritifs, ainsi qu'à la pâture de toutes sortes de bestiaux alimentaires<sup>28</sup>. »

Allais s'intéresse même à la question des égouts parisiens se déversant dans la Seine. Il propose de filtrer les eaux usées afin de créer des jeux d'eau qui serviraient à l'ornement du parc créé par le détournement du fleuve. Ses arguments répondent à ceux qui sont avancés, à divers moments, par les intervenants sérieux dans le débat. Ils constituent un indice du partage du sens commun hygiéniste par le lectorat de l'humoriste à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au-delà de la constitution des sens communs, il est nécessaire de se pencher sur les conditions « sociales » de production du discours sur les fortifications. Quels intérêts les différents acteurs ont-ils à s'emparer de cette question? À quelles stratégies ont-ils recours pour se faire entendre et de quels moyens disposent-ils pour les mettre en œuvre? La seconde partie

26. *Ibid.*, p. 934.

27. Cette pétition est renvoyée pour étude à la 3<sup>e</sup> Commission municipale, qui se contente sans doute de l'enterrer (on n'en trouve pas trace dans les débats du conseil). *Procès-verbaux des séances du Conseil municipal* (désormais *PVCM*), 1891, 23 fév. Que Levraud soit un des adversaires les plus virulents de la proposition Guyot laisse cependant planer un doute sur le sérieux de la pétition. *PVCM*, 1883, 11 juin.

28. A. Allais, *Pour cause de fin de bail*, *op. cit.*, p. 934.

porte sur ces questions. C'est ici que sont présentés les projets d'aménagement défendus par les différents acteurs, bien que ces projets relèvent évidemment de l'ordre du discours. En effet, dans la mesure où les acteurs s'affrontent sur des projets, on peut considérer que ces derniers relèvent également de la stratégie. Par ailleurs, si la première partie porte sur la fabrication des sens communs et donc sur des consensus rendant possibles l'affrontement, la seconde s'attache aux oppositions pratiques, dont les projets en concurrence constituent l'expression.

Cette seconde partie met en scène des acteurs absents de la première, bien qu'évidemment porteurs d'un discours. Les fonctionnaires de la Seine apparaissent ici avant tout comme les alliés des édiles et c'est à ce titre qu'ils élaborent un projet d'aménagement au début des années 1880. De même, si la mobilisation d'une certaine fraction des élites en septembre 1905 pour défendre le bois de Boulogne est présentée ici, c'est parce qu'elle annonce l'intervention du Musée social en 1908 et qu'elle permet de rendre compte partiellement des modalités de l'action menée par les réformateurs sociaux.

Avec la recherche sur les acteurs et sur leurs stratégies, il s'agit encore d'éclairer la filiation entre hygiénisme et urbanisme. La mobilisation de septembre 1905 est à cet égard particulièrement intéressante. Partisans de la préservation des sites, sportifs et représentants des intérêts du tourisme se rencontrent dans une campagne pour défendre l'intégrité du Bois au nom des espaces libres. Quel est alors le rôle de ces « gens du monde » dans la conversion des réformateurs sociaux à l'urbanisme ?

La réflexion sur les acteurs amène à reposer la question du statut du débat sur les fortifications. Dans un premier temps, celui-ci est simplement apparu comme un angle d'approche commode pour étudier les liens entre hygiénisme et urbanisme. Est-il possible d'aller plus loin et d'y voir un des creusets dans lesquels s'élabore la transmutation de l'hygiénisme en urbanisme ?

Le choix d'utiliser le débat sur les fortifications pour rendre compte de la naissance de l'urbanisme sur le terreau de l'hygiénisme est à l'origine de la fixation des bornes de ce travail. Ce choix engage une délimitation de l'objet : le sort de l'enceinte n'est abordé que dans la mesure où il est constitué par les intervenants en question d'hygiène ou d'urbanisme.

L'enceinte marque depuis 1860 la limite administrative de Paris et donc de l'octroi. Par ailleurs, les édiles qui envisagent sa disparition mentionnent souvent la question de l'octroi, dont la suppression est souhaitée par la majorité du conseil municipal<sup>29</sup>. Pourtant, la question de l'impôt local n'est pas abordée ici. Ce choix est motivé par l'angle d'analyse retenu. Dans la

29. La question des octrois et de leur suppression est d'ailleurs posée depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. J. Joana, « La Commune contre le municipalisme. Débat public et politiques municipales à Avignon sous la III<sup>e</sup> République (1841-1903) », *Genèses*, n° 43, juin 2001, p. 89-111. Voir. p. 94.

mesure où il s'agit d'étudier l'enceinte en tant qu'une des matrices de la transmutation de l'hygiénisme en urbanisme, cette question fiscale trop complexe pour être abordée au détour d'une recherche portant sur d'autres enjeux est laissée de côté.

Il est ici question des discours auxquels donnent lieu les fortifications. Leurs usagers restent largement dans l'ombre et n'apparaissent que dans les discours tenus sur eux. C'est en particulier le cas pour la population marginale ou criminelle qui fréquente les fortifications. Parmi ces figures de marginaux, l'une émerge avec une netteté particulière, celle de l'« apache » – le terme est apparu au tout début du *xx*<sup>e</sup> siècle –, jeune homme issu de la classe ouvrière, se livrant en bande à toutes sortes d'activités délinquantes et criminelles. L'enceinte et la zone sont l'un des espaces, et non le seul, investis par ces apaches<sup>30</sup>, ainsi que par d'autres délinquants et par des prostituées. Madeleine Leveau-Fernandez signale d'ailleurs que seuls les plus démunis des apaches hantent les fortifications, qui sont rarement le théâtre d'agressions contre des passants innocents : les apaches « ne fréquentent la zone que pour y jouer ou pour y régler leurs comptes<sup>31</sup> ». Quant aux prostituées des fortifs, elles se répartissent en deux groupes. Une première catégorie est constituée d'hétaïres décaties, qui exercent leur commerce en plein air, contre quelques sous, de la nourriture ou de l'alcool. Ces femmes n'ont en général pas de souteneur. L'autre catégorie se compose de filles plus jeunes qui pratiquent l'« entôlage », dévalisant leurs clients, parfois avec l'aide de leur protecteur qui rôde à proximité. Apaches et prostituées ne représentent d'ailleurs qu'une infime proportion de la population des fortifications et de la zone. La population qui s'installe de façon permanente sur la zone à partir de la fin du *xix*<sup>e</sup> siècle est surtout composée d'ouvriers parisiens chassés par l'haussmannisation : population certes pauvre, mais rarement marginale. Il n'empêche, l'enceinte et la zone sont perçues comme des espaces dangereux, la presse se faisant largement l'écho des activités de la faune qui les fréquente<sup>32</sup>.

Le débat sur l'enceinte est largement contemporain d'une inflation des « récits de crime<sup>33</sup> » en tout genre, dans la presse et la littérature. Les apaches y occupent, à partir du début du *xx*<sup>e</sup> siècle, une place non négligeable<sup>34</sup>. Le thème de l'apache est d'autant plus prégnant que la question de l'insécurité publique est particulièrement virulente au début du *xx*<sup>e</sup> siècle : les

30. En 1907, *Le Matin* dresse une géographie des apaches dans Paris. Les fortifications n'y apparaissent que comme un des lieux de prédilection des apaches parmi d'autres. D. Kalifa, *L'Encre et le sang*, Paris, Fayard, 1995. Voir p. 114-115. Quelques décennies plus tôt, M. du Camp ne mentionne pas les fortifications parmi les « refuges » des « voleurs ». *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie jusqu'en 1870* [1869-1876], Monaco, Rondeau, 1993. Voir p. 245-249.

31. M. Leveau-Fernandez, « La zone et les fortifs », A. Fourcaut (dir.), *Banlieue rouge 1920-1960, Autrement*, série Mémoires, n° 18, 1992, p. 56-65. Citation p. 63.

32. *Ibid.*, p. 59-63.

33. D. Kalifa, *L'Encre et le sang*, op. cit., p. 11.

34. Le mot « apache » est popularisé en 1902 par l'affaire Casque d'Or. *Ibid.*, p. 154.

apaches apparaissent alors comme les représentants par excellence de l'« armée du crime<sup>35</sup> ». Selon Dominique Kalifa, cette attention accrue à l'insécurité est inséparable « du fort sentiment de déclin national<sup>36</sup> » :

« Comme l'alcoolisme, le péril vénérien ou celui du “déclin de la race” crime et délinquance, qui touchent surtout les jeunes, sont perçus comme un épouvantable signe de dégénérescence au moment même où s'exacerbent les tensions sociales et où se ravivent les menaces de guerre<sup>37</sup>. »

Pourtant, paradoxalement, la faune qui hante les fortifications n'apparaît qu'épisodiquement dans les discours des promoteurs d'une suppression puis d'un aménagement de l'enceinte motivés par un souci hygiéniste fortement teinté de nationalisme. Dans ces discours, la référence à la faune des fortifications fonctionne surtout comme une déclinaison du thème de la peur des marges de la ville, mise en évidence pour le premier XIX<sup>e</sup> siècle par John Merriman<sup>38</sup>. C'est d'ailleurs en ces termes qu'Annie Fourcaut interprète cette « mythologie des fortifications<sup>39</sup> ».

La focalisation sur la transmutation de l'hygiénisme en urbanisme est aussi à l'origine des bornes chronologiques de la recherche : du début des années 1880 à la fin des années 1910. 1880 : la date s'imposait d'elle-même, puisque c'est à ce moment qu'est envisagée pour la première fois la suppression de l'enceinte, notamment au conseil municipal. En revanche, pourquoi s'arrêter à la loi de 1919, qui ne règle pas définitivement le sort des fortifications et de la zone ? Le choix est motivé par l'unité du discours sur l'enceinte caractéristique de la période 1880-1919. Au lendemain de la guerre, un processus est achevé : le traitement de l'enceinte est enfin devenu une question d'urbanisme à part entière. Certains des acteurs identifiés ici ne sont évidemment pas étrangers à cette mutation. C'est en effet au sein de la Section d'hygiène que se constitue en France l'urbanisme, comme corps de professionnels et comme mode spécifique d'intervention sur la ville.

---

35. La question de l'insécurité publique émerge au tout début du xx<sup>e</sup> siècle et culmine entre 1907 et 1912. *Ibid.*, p. 237-254.

36. *Ibid.*, p. 250.

37. *Idem.*

38. J. Merriman, *Aux marges de la ville. Faubourgs et banlieues en France, 1815-1870*, Paris, Seuil, 1994.

39. A. Fourcaut, « Banlieue rouge, au-delà du mythe politique », A. Fourcaut (dir.), *Banlieue rouge*, *op. cit.*, p. 12-37. Citation p. 29.